



Création d'un syndic bénévole pour 7 lots.

Par **iManu95**, le **01/04/2019** à **20:10**

Bonsoir,

Je vais acheter le logement que j'occupe depuis plusieurs années.

Le bâtiment est au même propriétaire, il y a 6 lots + "une boutique"

J'aimerais créer un syndic de co-pro bénévole.

J'ai du mal à trouver des modèles recents de procès verbal, de compte rendu d'A.G

Avez-vous des documents type à me fournir notamment le premier.. pour me nommer syndic benevole par les votes des co-propriétaires ?

Merci à vous,

Par **youris**, le **01/04/2019** à **20:53**

bonjour,

je comprends que votre propriétaire de l'ensemble de l'immeuble a transformé son immeuble locatif en copropriété, c'est à dire qu'il existe un règlement de copropriété avec un état descriptif de division mentionnant les tantièmes de chaque lot.

évitiez les copropriétés à 2 copropriétaires qui sont par principe ingérables.

c'est l'assemblée générale des copropriétaires qui choisit son syndic.

être syndic bénévole ne s'improvise pas, il faut être comptable et connaître la loi 65-557 et son décret 67-223.

on dit souvent qu'un syndic bénévole tient 5 ans et qu'après 5 ans il est fâché avec l'ensembles des autres copropriétaires.

salutations

Par **iManu95**, le **01/04/2019** à **21:13**

Bonsoir Youris,

Il en a vendu 2 sur les 7 oui.

Nous nous retrouvons à 4 co-propriétaires (la boutique est à son ex-femme)

Les 3 co-pros veulent me designer syndic bénévole.

J'ai un bac STT Gestion, je devrais m'en sortir.

Je revends l'appartement dans 2 ans max donc on évitera d'aller jusqu'au 5 ans :-)

Par **meil94**, le **08/04/2019** à **15:50**

Bonjour, je suis syndic bénévole depuis 11 ans maintenant. Je gère une copropriété de 9 lots principaux . Pour les modèles , ils peuvent se trouver sur le net . Après c'est le règlement de copropriété qui est le plus important. Cordialement